

en cette partie nommé par ordonnance de Monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis, Gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle France assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil, contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta, soldat de la compagnie Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer, de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon dit Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence, soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier, soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne, prisonniers es prisons Royaux de cette ville accusés de crime de désertion, par la plainte qu'en a faite Monsieur Dumuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par celle portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par monsieur Duplessis Faber chevalier de l'ordre militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il sait.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept onze heures trois quarts du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

A été amené par le geolier des dites prisons Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, auquel avons confronté Michel Demary dit la douceur, premier témoin oui en la dite information et après serment fait par eux de dire vérité savoir le dit témoin par sa bouche et le dit